

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . .	18 fr. » c.	Poste, . . .	24 fr. » c.
Six mois, . . . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, . . . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.	
6 — 45 — — — — —	(pour Angers seulement) Omn.
9 — 02 — — — — —	Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — — — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — — — —	Express.
7 — 22 — — — — —	Omnibus-Mixte.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 20 — — — — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — — — —	Express.
12 — 38 — — — — —	Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — — — —	soir, Omnibus.
10 — 30 — — — — —	Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

### PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . .	30 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	30 —
Dans les faits divers . . . . .	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

### LES BRUITS DE CONGRÈS.

L'idée d'un Congrès gagne du terrain, et peut-être la brusque dénonciation du traité de 1856, qui, au premier abord, a menacé l'Europe d'une conflagration générale, va-t-elle, au contraire, devenir le point de départ d'une action diplomatique efficace et universelle.

Déjà des lettres d'Allemagne assurent que la Russie proposerait la convocation d'une conférence à Bruxelles, pour y examiner la révision de l'article 14 du traité de Paris.

Et ces mêmes correspondances ajoutent que l'Autriche et l'Italie appuieraient la proposition du cabinet de Saint-Petersbourg.

Une dépêche de Vienne, en effet, assure que M. de Beust serait favorable à cette idée, et qu'il aurait déjà entamé des pourparlers à Londres dans ce but. On rappelle même à ce sujet que le chancelier d'Autriche, dans une note du 1<sup>er</sup> janvier 1867, adressée au prince de Metternich, a déclaré que, « dans l'opinion de l'Autriche, la paix aurait des garanties plus grandes, si la position du gouvernement impérial de Russie envers la Turquie était délivrée des obstacles illusoire qui l'embarrassent. »

M. de Beust serait donc d'avis que, dans l'intérêt même de la paix, il y aurait lieu de prendre en sérieuse considération la demande actuelle de la Russie.

En Hongrie. — et l'on sait quel cas le gouvernement autrichien fait de l'opinion de ce royaume, — tous les organes de l'opposition expriment le vœu de voir l'incident se dénouer d'une manière pacifique.

L'Italie paraît aussi tout-à-fait sympathique à l'idée d'un Congrès, et une dépêche de Florence assure que le cabinet de St-Petersbourg aurait donné des instructions à ses représentants à l'étranger, pour que la question fût traitée de la manière la plus conciliante.

Au fond, l'Italie n'éprouve aucun désir de se jeter dans une grande guerre. L'état de son armée et surtout de son trésor, la porte à préférer de beaucoup la réunion d'un Congrès, et, pour les mêmes raisons, l'Autriche aspire à des solutions pacifiques.

Enfin, la Russie elle-même, tout en se livrant à des préparatifs militaires considérables que le télégraphe signale, sait bien qu'à cause de la saison la guerre lui serait difficile, pour ne pas dire impossible avant six mois.

Il paraît donc y avoir des chances sérieuses pour une prochaine assemblée de plénipotentiaires; et quand nous voyons une dépêche de Berlin faire mine aujourd'hui même de repousser le Congrès, en ajoutant que, s'il parvenait à se réunir, il n'aboutirait pas, nous nous de-

mandons si la Prusse, inquiète et fatiguée, ne serait pas au fond la première à désirer vivement ce qu'elle à l'air d'écarter d'une main incrédule et dédaigneuse?

D'autre part, quand nous jetons un coup d'œil sur l'Europe, où tout est détruit et appelée une réorganisation nécessaire; quand nous regardons le Saint-Siège, dont la situation ne peut rester ce que l'invasion piémontaise vient de la faire; l'Espagne, avec la royauté factice que vient d'improviser le scrutin, la Belgique et la Hollande, menacées par l'insatiable convoitise d'un puissant voisin; nous nous prenons à croire qu'un Congrès est indispensable pour fixer les droits, rétablir la justice et assurer, après tant de secousses, les bienfaits du repos à l'Europe ensanglantée.

### LE PARLEMENT DE BERLIN.

Le bruit court que le roi de Prusse se disposerait à quitter Versailles et l'armée pour se rendre à Berlin, afin d'ouvrir en personne le Parlement fédéral qui vient d'être convoqué pour le 24 novembre.

On prétend même que le roi Guillaume ne serait pas fâché d'avoir ce prétexte de quitter le théâtre de la guerre, où de graves complications pourraient survenir avant peu.

Nous ne tarderons pas à savoir ce qu'il y a de vrai dans ces rumeurs.

En attendant, le Parlement aura à s'occuper, après l'allocation de nouveaux crédits pour la guerre, de la question allemande posée en ces termes par le *Moniteur prussien*: « Extension de la Confédération de l'Allemagne du Nord aux Etats de l'Allemagne du Sud qui sont décidés à entrer dans cette Confédération. »

On sait que la Bavière résiste à l'absorption, et que le Wurtemberg ne s'y résigne qu'à demi. Nous assisterons évidemment de ce côté à des incidents imprévus, et dont une politique habile pourrait tirer sérieusement parti pour notre cause.

Ainsi que nous venons de le dire, le Parlement fédéral se réunira à Berlin, comme les Chambres prussiennes. Ainsi tombe le bruit d'après lequel on aurait songé un moment à Versailles à réunir l'une ou l'autre de ces assemblées au quartier-général du roi Guillaume, en France.

Les deux Parlements, celui du royaume et celui de la Confédération, siégeront simultanément.

### NOUVELLES DE LA GUERRE.

La situation militaire est toujours dans une sorte de *statu quo* solennel entre Orléans et Paris; tout se borne à quelques escarmouches, prélude d'une inévitable et grande bataille.

On a des nouvelles de Paris du 8 novembre. Elles sont données à l'*Indépendance belge* par un Anglais qui a pu quitter la capitale ce jour-

là avec un sauf-conduit. D'après ses déclarations, la vie est très-supportable; il n'y a que la viande de bœuf et celle de mouton qui soient rationnées. Tout est taxé à des prix modérés; la viande de cheval et d'âne est accessible à toutes les bourses. Il y a de la viande pour trois mois au moins. Le pain n'est pas rationné. Avec l'ensemble des provisions, on peut aller jusqu'à la fin d'avril, et il y a du vin pour deux ans. Le sucre et le sel sont aux prix ordinaires.

Quant aux dispositions morales, elles sont excellentes: les troupes demandent à faire des sorties.

Les journaux et les lettres du Loiret nous apportent quelques détails sur les mouvements et les positions de l'ennemi.

Les Prussiens ont occupé de nouveau Pithiviers au nombre de 1,500 à 2,000 hommes. Ils venaient de Malesherbes et semblent appartenir au corps du prince Frédéric-Charles, signalé depuis quelques jours tant du côté de Sens que du côté de Fontainebleau.

Ils ont été plus violents que jamais dans leur court séjour à Pithiviers: ils ont envahi toutes les maisons, et, pour les fournitures de leurs hommes, procédant non plus par réquisitions organisées, mais par vols véritables. — Après cette razzia, ils sont partis pour Toury.

La *Constitution* d'Auxerre, confirmant des informations déjà recueillies de divers côtés, annonce que les Prussiens qui occupaient l'Aube et la Côte-d'Or convergent vers l'Yonne, afin d'opérer contre l'armée de la Loire, en la tournant et en l'enveloppant.

La manœuvre n'est pas nouvelle; nos généraux la voient; ils sauront bien aviser.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Tours, 19 nov. 1870, 1 h. 45 soir.

400 cavaliers ennemis ont incendié 2 villages près Bonneval, se sont présentés à la porte de la ville, ont été repoussés et poursuivis.

Quelques uhlands ont été mis en déroute par garde nationale près Ferrières (Loiret).

Dans Côte-d'Or, près St-Jean-de-Losne, francs-tireurs ont pris 40 voitures de vivres à l'ennemi, tué un cavalier escortant, mis les autres hors de combat.

Tours, 20 nov. 2 h. 10 soir.

A Châtillon-sur-Seine, 7 à 800 ennemis surpris par Ricciotti Garibaldi ont tous été mis hors de combat ou faits prisonniers.

Prussiens sont arrivés subitement devant Evreux, ont tiré une vingtaine de coups de canon sur la ville; garde nationale a résisté; ennemi s'est replié à la nuit à petite distance.

Dix-sept cavaliers ennemis ont paru à Montargis, ont disparu laissant un tué et un prisonnier.

Pour les articles non signés: P. GONET.

## Faits Divers.

Le Gouvernement vient de rendre un décret auquel applaudira la France entière. — Vou-lant honorer, aux yeux du pays et de l'armée, « les corps qui se sont particulièrement fait remarquer par leur intrépidité et leur sang-froid dans les combats qui ont amené la reprise d'Orléans, » il a mis à l'ordre du jour de l'armée: les régiments de la garde nationale mobilisée de la Dordogne et de la Sarthe; les 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> bataillons de chasseurs à pied, et le 37<sup>e</sup> régiment de marche.

— Le prince Napoléon est débarqué à Ostende, venant de Douvres. Il était accompagné de trois personnes. Après avoir immédiatement demandé et parcouru les journaux, il est parti pour Cologne. — Se rend-il à Wilhelms-hoe?

— On assure qu'une commission judiciaire vient d'être instituée à Tours afin de réunir toutes les pièces et tous les témoignages relatifs à la capitulation de Metz et au maréchal Bazaine.

— On signale la présence à Tours du vice-amiral Jurien de la Gravière.

— On annonce l'arrivée d'un ballon chargé de correspondances. L'aérostat a été vu planant au-dessus d'Orléans dans la journée d'hier; on ne sait pas encore d'une manière bien précise où il est tombé; mais on dit que son atterrissage se serait heureusement effectué au bord de la Loire.

— M<sup>sr</sup> Place, évêque de Marseille, vient d'adresser aux séminaristes de son diocèse la même recommandation patriotique que l'évêque d'Angers.

— D'après informations parvenues à l'*Echo du Tarn*, M<sup>sr</sup> l'évêque de Perpignan a dû quitter sa ville épiscopale à la suite des scènes déplorables qui s'y sont passées. Il est actuellement réfugié à Sorèze.

— Des voyageurs, arrivés de Rouen par la ligne du Mans, nous apprennent qu'il a neigé abondamment l'avant-dernière nuit dans cette partie de la France. Dans l'Orne et dans l'Eure, dans la Sarthe, presque jusqu'au Mans, il est tombé un pied de neige.

C'est le moment de songer aux vêtements de nos braves mobiles.

— On lit dans la *Correspondance de Berlin*:

« La flotte française, depuis sa réapparition, a causé des dommages considérables à notre commerce. Non-seulement elle a capturé dix navires, mais beaucoup d'autres ont fait naufrage, par suite de la suppression des phares. La panique s'est emparée de notre marine marchande, qui n'ose plus quitter nos ports. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 20 novembre sera désormais pour notre cité une date célèbre : elle prendra rang dans nos annales avec celle du 30 avril 1615, l'acte qui s'est accompli au XVII<sup>e</sup> siècle ayant été solennellement renouvelé dimanche et avec d'autant plus d'éclat que la population y a pris une part à laquelle on était loin de s'attendre.

La génération actuelle n'en perdra pas le souvenir et il se perpétuera comme un des événements les plus importants de notre époque. Ainsi que l'a proclamé M<sup>r</sup> Freppel du haut de la chaire de Notre-Dame-des-Ardilliers la ville de Saumur n'a point démerité ni dégénéré de ses ancêtres : sa foi est la même aujourd'hui qu'en 1446 et 1615.

La journée de dimanche a été agitée et s'est passée au milieu de préoccupations bien diverses. Les heures se suivaient, apportant chacune des bruits différents. A trois heures, le peuple se demandait encore si le pèlerinage ne serait pas prohibé.

A deux heures, en effet, on avait vu entrer à la cure de St-Pierre M. Cartier, secrétaire particulier de M. Crémieux, venu pour conférer avec Monseigneur. A trois heures et quart, le fondé de pouvoirs de M. le ministre des cultes sortait du presbytère et traversait la foule qui encombrait la rue Haute-St-Pierre et la place.

A cette même heure, Monseigneur se mit en marche, et aussitôt on a vu se grouper autour de lui une quantité innombrable et toujours grossissante de fidèles de tous rangs et de toutes classes. Beaucoup dans le cortège se flattaient hautement d'être accourus pour protester contre l'attentat qu'on avait voulu porter à la liberté des cultes. Le fruit défendu aura donc toujours de l'attrait ! et les défenses n'auront-elles pour effet que de donner plus d'éclat à l'objet de l'interdiction ? Car, il faut bien le reconnaître, jamais procession n'eût réuni un si grand concours. Les avis sont unanimes, plus de six mille personnes ont pris part à cette manifestation et ont accompagné notre vénérable prélat jusqu'au sanctuaire de Notre-Dame. Malheureusement 3,000 fidèles seulement ont pu pénétrer dans l'église ; mais le surplus a stationné dans le square et sur la levée de Limoges, attendant l'issue de la cérémonie pour reconduire Monseigneur à Saint-Pierre. Sur tout le parcours, notre vénérable évêque a reçu des témoignages nombreux de respect et de sympathie.

Dans la chapelle, après le chant des vêpres, notre prélat, qui a occupé un des premiers rangs au concile, est monté en chaire et a rappelé les circonstances dans lesquelles le culte de la Sainte Vierge s'est établi à Saumur et les vœux de nos ancêtres. Sa première visite, a-t-il dit, a eu pour but de les renouveler, et il est heureux de le faire en présence d'une assemblée aussi importante par son nombre et son recueillement.

Sa parole a été religieusement écoutée, et Monseigneur, avec une émotion profonde, a lu l'acte de consécration suivant :

« Très-Sainte et immaculée Vierge Marie, »  
» Dès la plus haute antiquité, nos religieux » ancêtres, les habitants de Saumur, vous ont » voué un culte particulier. Prodiges des té- » moignages de leur piété, surpassant en géné- » rosité des villes beaucoup plus peuplées, » ils vous ont élevé dans l'enceinte d'une même » cité deux monuments vastes et magnifiques, » Notre-Dame de Nantilly et Notre-Dame-des- » Ardilliers, les plaçant aux deux entrées princi- » pales, comme pour vous en confier les por- » tes, les clefs et la garde ; *posuerunt te custo-* » *dem*. Non contents de vous consacrer l'hom- » mage de ces temples matériels, ils ont » voulu vous faire une offrande spirituelle » plus agréable à vos yeux : celle de leurs » cœurs. Aussi, à deux reprises différentes, » en 1446 et en 1615 à la suite d'une assem- » blée de ville où tous les habitants avaient » été convoqués, il a été résolu, à l'unanimité » des suffrages, que la ville de Saumur,

» représentée par ses échevins et conseillers, » se dévouerait à votre service et à votre » culte, par un vœu solennel et à perpétuité.

» Et nous, habitants de Saumur, au XIX<sup>e</sup> » siècle, ne voulant point renier les traditions » de nos pères, mais, au contraire, les mainte- » nir dans leur intégrité, par l'organe de notre » vénérable et bien-aimé prélat, M<sup>r</sup> Charles- » Emile Freppel, au jour de sa première visite » pastorale, le 20 novembre 1870, nous enten- » dons et voulons renouveler l'acte de consé- » cration que vous ont fait nos ancêtres.

» En conséquence, nous déclarons pour » nous et nos enfants, surtout pour ceux » qui sont en ce moment exposés aux dan- » gers de la guerre, que nous vous choisissons » pour notre Dame et Souveraine, que nous » plaçons nos personnes, nos familles, nos » biens, notre avenir temporel et spirituel, sous » votre haute protection et votre puissant pa- » tronage, et pour perpétuer dans la mémoire » de nos derniers descendants le souvenir de » l'acte solennel que nous accomplissons au- » jourd'hui, nous voulons que la pièce origi- » nale et authentique où il est consigné, soit » déposée et conservée à jamais dans les ar- » chives de votre vénéré sanctuaire. »

Après cette consécration, Monseigneur a donné un salut solennel, puis il s'est remis en marche pour revenir à Saint-Pierre. Son retour s'est fait au milieu d'un concours plus nombreux encore qu'à trois heures. Il faisait presque nuit, et cependant pas un cri, pas un geste n'est venu troubler sa marche qui n'était interrompue que par les demandes de bénédictions et par les présentations de petits enfants.

Une cérémonie des plus touchantes avait eu lieu dimanche matin à la même chapelle. Pour la clôture d'une retraite prêchée par les R. P. de l'Immaculée Conception, M<sup>r</sup> Freppel avait bien voulu dire la messe et donner la communion.

Un nombre considérable de gardes mobilisés se sont présentés à la Sainte-Table, et à leur tête les officiers supérieurs et le cadre de la légion. C'était vraiment un spectacle touchant et qui a vivement ému l'assistance.

M<sup>r</sup> Freppel, avant de quitter le sanctuaire, est monté en chaire, pour remercier nos gardes mobilisés si épressés et si recueillis, et a développé avec toute la chaleur de son patriotisme et l'élan de son éloquence, cette pensée que dans la religion catholique seule le soldat peut puiser les sentiments les plus vifs de l'amour de la patrie.

Un piquet d'honneur faisait une double haie dans la nef de la chapelle de Notre-Dame.

M<sup>r</sup> Freppel a assisté à la grand'messe à Saint-Pierre. A dix heures, il a quitté le presbytère et s'est rendu processionnellement à l'église par la rue Haute-St-Pierre et la place. Le clergé de la paroisse l'attendait à la porte, où M. le curé Cesbron lui a adressé quelques paroles auxquelles M<sup>r</sup> Freppel a répondu, donnant, pour ces temps difficiles, ses encouragements avec ses premiers conseils.

M. Charles Ratouis, ancien colonel de la garde nationale de Saumur et ancien membre du conseil municipal, a été présent dimanche dernier à M<sup>r</sup> Freppel ; notre concitoyen a dit au vénérable évêque :

« Monseigneur, »  
» Aucune fonction, aucune attache officielle, n'ont dicté la visite que j'ose faire à votre Grandeur.

» J'aime la France, comme un fils aimé sa mère, sa mère dont la vie est en péril. J'ai voué une éternelle reconnaissance aux grands citoyens qui, comme vous, Monseigneur, lui viennent en aide, dans ce moment solennel, par l'action et par la parole.

» L'appel au clergé de votre diocèse, admirable inspiration du sentiment national, a retenti dans l'Europe entière et a profondément touché les hommes de cœur.

» Je n'ai pu résister, Monseigneur, pardonnez à mon audace, je n'ai pu résister au désir

de saluer et de remercier le prélat plein de sagesse et d'éloquence, l'écrivain éminent, le grand patriote qui consacre toute ses facultés au salut de la France. »

Le prélat a répondu avec une touchante simplicité, et en termes que nous n'avons point la prétention de reproduire, qu'enfant de Strasbourg, il avait plus que personne été sensible aux malheurs de l'invasion. Il a dit que dans sa famille un enfant venait de naître dont il devait être le parrain ; que le nom de cet enfant avait été inscrit sur le registre de l'état-civil prussien.

Oui, a-t-il ajouté avec des larmes dans la voix et une expression indicible de douleur et de fierté patriotiques, oui, jusqu'à présent le pauvre enfant est Prussien !

Les traits du prélat ont repris peu à peu leur sérénité, et il a exprimé l'espoir qu'avec l'aide de Dieu et grâce au dévouement de notre jeune et vaillante armée, notre chère patrie sortirait triomphante d'une lutte sans exemple dans l'histoire.

A l'occasion de la délibération prise par le conseil municipal, dans sa séance du 14 courant, aux termes de laquelle le solde du contingent à fournir par la ville de Saumur dans les frais d'habillement, d'équipement et d'armement des mobilisés, doit être couvert au moyen d'une imposition extraordinaire, recouvrable en 1870, l'administration municipale a reçu une pétition signée d'un grand nombre de citoyens qui demandent que la voie de l'emprunt soit tentée avant de recourir à l'imposition extraordinaire.

Ce n'est qu'à regret que l'administration a proposé ce dernier moyen. Désireuse de donner satisfaction à toutes les demandes qui peuvent être fondées, l'administration prie les signataires de la pétition et toutes autres personnes qui voudraient souscrire à un emprunt de s'inscrire à la mairie avant le 21 courant.

L'emprunt à réaliser serait de 52,000 francs au lieu de 47,000, chiffre indiqué par erreur.

Des obligations de 100 fr. seraient émises, remboursables par séries à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1873 en quatre annuités.

L'intérêt serait payé à 5 0/0, à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1870.

Le montant des souscriptions devrait être versé à la caisse du receveur municipal avant le 1<sup>er</sup> décembre prochain.

Si l'emprunt est couvert par les souscriptions faites avant le 21 novembre courant, l'administration s'empresse de réunir le conseil municipal pour le consulter sur la substitution de l'emprunt à l'imposition extraordinaire déjà volée.

Au cas contraire, l'imposition extraordinaire sera définitivement maintenue.

(Communiqué.)

L'administration municipale a prorogé le délai pour l'emprunt de 52,000 fr. jusqu'au 23 novembre, à 6 heures du soir.

Elle désirerait pouvoir accorder un délai plus long, mais elle est pressée de faire confectionner dans un très-bref délai le rôle supplémentaire pour le cas où l'emprunt ne se réaliserait pas.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro du 17, on lit avec plaisir un communiqué de la municipalité de notre ville qui, avec un empressement dont tout le monde à Saumur lui saura gré, déclare qu'elle est toute disposée à substituer un emprunt à l'impôt extraordinaire voté par le conseil municipal dans sa séance du 14 de ce mois.

Il est bien vrai que ce bon vouloir est soumis à une condition : c'est que la souscription qui est ouverte à la Mairie sera couverte avant le 21 courant ; mais chacun a pu supposer que, du moment où l'administration était toute disposée à donner satisfaction à un vœu généralement exprimé, elle s'empresserait de redemander des fonds qui avaient été précédemment mis à sa disposition et qu'elle a refusés le 15.

Cependant cet espoir a un peu perdu de sa force aujourd'hui, en voyant le même communiqué se renouveler dans votre numéro du 18, et on s'inquiète, on se demande si l'administration n'aurait pas trouvé là un faux-foyant assez facile pour revenir à l'impôt dans le cas où la souscription viendrait à n'être pas entièrement couverte, ce qui ne serait pas impossible en raison du délai très-restreint accordé.

Pour moi, je suis convaincu qu'il n'en est pas ainsi, et que du moment où l'administration s'est montrée si empressée à satisfaire l'opinion publique, elle ne voudra pas s'arrêter dans cette voie, et qu'elle tiendra à honneur de conduire son emprunt à bonne fin, puis qu'elle sait où s'adresser pour y arriver.

Agréer, Monsieur, etc. FORGE FILS,  
Saumur, le 19 novembre 1870.

SECOURS AUX BLESSÉS DE L'ARMÉE.

M. Pinot, Louis, propriétaire à Bagneux, a recueilli, tant au Pont-Foucharde que dans la commune de Bagneux, une somme de 206 fr. 85 c., versée par les habitants, pour être distribuée en secours aux blessés de l'armée et à leurs familles.

M. Juchault, avocat, et maire de la commune de Parçay, a déposé à la Sous-Préfecture trois ballots de linge offerts par les habitants de cette commune, pour les blessés.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Hier, à Nuits, engagement de cinq heures, sans résultat, entre 300 francs-tireurs et 1,200 Prussiens, a dû reprendre aujourd'hui.

Le 19, dans l'Aisne, divers engagements ont eu lieu, un notamment à Vonel, près la Ferté, où nous avons perdu un capitaine et 7 ou 8 soldats.

On parle d'une sortie heureuse de Belfort à Bessoncourt.

L'ennemi fortifie Montbéliard.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

Marché de Saumur du 19 novembre.

Froment (l'h.) 77 k.	19 70	Graine trèfle	50	—
2 <sup>e</sup> qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle . . . . .	75	Poin (charr.)	780	170
Orge . . . . .	65	— Luzerne	780	160
Avoine . . . . .	50	Paille	780	65
Fèves . . . . .	75	— Amandes	50	—
Pois blancs . . . . .	80	— cassées	50	—
— rouges . . . . .	80	Cire jaune . . . . .	50	150
Graine de lin . . . . .	70	— Chanvre tillé	—	—
Colza . . . . .	65	— (52 k. 500)	—	—
Chenevis . . . . .	50	— Chanvre broyé	—	—
Huile de noix 50 k.	—	— Blanc . . . . .	—	—
— chenevis 50	—	— Demi-couleur . . . . .	—	—
— de lin . . . . .	50	— Brun . . . . .	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	120 à 140
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à 100
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 <sup>re</sup> id.	35 à 45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Saint-Léger et environs 1869.	1 <sup>re</sup> id.	30 à 36
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 <sup>re</sup> id.	30 à 33
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
La Vienne, 1869.	1 <sup>re</sup> id.	28 à 32

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	70 à 75
Champigny, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	100 à 120
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Varrains, 1869.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 75
Varrains, 1869.	2 <sup>e</sup> id.	70 à 90
Bourgneil, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	75 à 95
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Restigné 1869.	1 <sup>re</sup> id.	70 à 75
Chinon, 1869.	1 <sup>re</sup> id.	55 à 65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	» à »

P. GODET, propriétaire-gérant.